

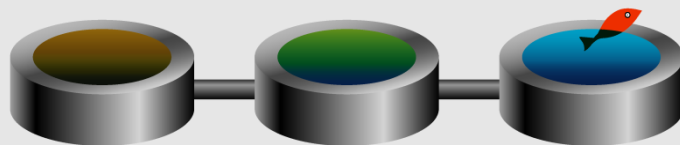
Rapport annuel

Commune de **CARCANS**

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2012
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2012

Document établi
le 18 juin 2013

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES FACTURES	4
■	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE	4
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	4
■	GLOSSAIRE	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	7
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	8
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION	9
■	RECETTES D'EXPLOITATION	10
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	11
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	11
■	CONFORMITE DE LA COLLECTE	11
■	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION	11
■	CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION	12
■	CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES	12
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	13
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	13
■	ETAT DE LA DETTE.....	13
■	AMORTISSEMENTS REALISES	13
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE	13
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	14
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	14
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	14
■	PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	15
■	PRIX GLOBAL : CARCANS	16

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune exerce par elle-même la compétence assainissement.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Il s'agit d'une estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau d'assainissement collectif à partir de la population permanente et saisonnière du dernier recensement et du nombre d'abonnés eau potable soit 1 858 habitants.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société LYONNAISE DES EAUX FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le **1^{er} janvier 2006**. La durée du contrat est de **12 ans**. Il prend fin le **31 décembre 2017**.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	04/01/2010	Intégration de nouveaux postes de refoulement et réseaux associés : PR ROUTE DE VILLENEUVE, PR LES FOUGERES et PR LA BARRADE. Intégration d'opérations réalisées par le délégataire : autosurveillance, contrôles préalables à la réception des ouvrages de collecte et contrôles des branchements.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société LYONNAISE DES EAUX FRANCE sont les suivantes :

Entretien	De l'ensemble des ouvrages, de la voirie, de l'éclairage extérieur des ouvrages et des sites, des clôtures, des espaces verts - arbustes et gazon, des portails, des toitures, couvertures, zingueries, peintures intérieures et extérieures, protection anti-corrosion et peinture (serrurerie, menuiserie, vitrerie), réparation des éclats de béton, réparation localisée des fissures, d'étanchéité, d'enduit ..
Renouvellement	des accessoires hydrauliques, des clôtures, des collecteurs < 6m, des équipements électromécaniques, des équipements hydrauliques d'épuration et de pompage, des équipements sanitaires, des installations électriques et informatiques, des matériels électromécaniques, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie et vitrerie, des portails, des regards, cadres et tampons, du matériel de télégestion, du matériel d'épuration, du mobilier
Prestations particulières	contrôle des branchements par test à la fumée et test d'écoulement, contrôles et tests des sécurités réglementaires, hydrocurage des réseaux, mise à niveau des cadres et tampons (hors opérations de voirie, mise à niveau du matériel de télégestion ...)

La commune prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des collecteurs > 6 ml, des ouvrages en béton ou en maçonnerie, des plantations, des réseaux enterrés, des toitures, couvertures et zingueries
Prestations particulières	déplacement du réseau, extensions du réseau, mise en conformité aux règles de sécurité, mise en conformité avec la réglementation existante / future, réfection d'étanchéité

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2011	2012	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2432	2487	+1.2 %

■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2011	2012	Variation
- aux abonnés domestiques	221095	229686	+3.9 %
Total des volumes facturés	221095	229686	+3.9 %

■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Linéaire [km]	2011	2012	Variation
Réseau séparatif	59.21	61.77	+0,42 %

■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère **2** ouvrages d'épuration.

La population raccordée à la station d'épuration est de : 1 858 habitants

- *STEP de CARCANS ZAC Maubuisson*

Traitement des effluents

Type de station : **Traitement biologique par boues activées**

Commune d'implantation : **CARCANS**

Capacité nominale : **12 000 Equivalent habitant**

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité hiver	120 kg/j	240 kg/j	140 kg/j	28 kg/j	10 kg/j	400 m³/j
été	720 kg/j	1440 kg/j	840 kg/j	168 kg/j	60 kg/j	2400 m³/j

Prescriptions de rejet

Autorisation : arrêté préfectoral n° 47 du 26 mars 2008 (fin = 25 mars 2023)

Milieu récepteur du rejet : lagune dunaire d'infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Flux (kg/j)
hiver					
- DBO5	12	25	ou	70	120
- DCO	12	125	ou	75	240
- MES	12	35	ou	90	140
- NKj	4				28
- Pt	4				10
été					
- DBO5	3	25	ou	70	720
- DCO	3	125	ou	75	1440
- MES	3	35	ou	90	840
- NKj	1				168
- Pt	1				60

Charges reçues par l'ouvrage :

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	199.19 kg /j	431.26 kg /j	230.81 kg /j	64.79 kg/j	7.51 kg/j	261 m ³ /j
Rendement de la station d'épuration	98.7 %	94.6 %	97.6 %	94.9 %	66.2 %	Sans objet

2 dépassement tolérés pour les paramètres DBO5, DCO, MeS en 2012

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2011	2012	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	47.9	34.2	-28.60 %

• *Lagune de CARCANS Bourg*

Traitement des effluents

Type de station : lagunage naturel

Commune d'implantation : CARCANS

Capacité nominale : 2 000 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	120 kg/j	240 kg/j	140 kg/j	28 kg/j	10 kg/j	300 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Arrêté national du 22 juin 2007

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	2	35	ou	60
DCO	2			60
MES	2			50

Déclaration du 15/10/1981

Milieu récepteur du rejet : Ruisseau de Boler

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	- kg/j	179.44 kg /j	- kg/j	- kg/j	- kg/j	- m ³ /j
Rendement de la station d'épuration	- %	44%	- %	- %	- %	Sans objet

Conformité : NON

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

Pas d'épandage de boues en 2012

■ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

La délibération qui a fixé les tarifs en vigueur est la suivante :

Date de la délibération	Objet
12/12/2012	Le conseil municipal décide et approuve le maintien de la part de la collectivité pour 2013: part fixe : 41,96 € / an prix du m ³ : 0,88 €

Les tarifs concernant la part de la société LYONNAISE DES EAUX FRANCE sont fixés par le contrat et **indexés annuellement** par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2013, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de **1.53 %** par rapport à l'année 2012.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont **payables d'avance semestriellement**.

Les volumes sont **relevés annuellement**.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte a été mise en place suite à la loi sur l'eau à partir du 1^{er} janvier 2008. Elle est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau.

	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variations
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,2200	0,2250	+2.3 %

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Tarif hors redevance de modernisation des réseaux de collecte

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	45.20	46.82	+3.6 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,4574	0,4739	+3.6 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,96	41,96	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,88	0,88	0,00 %
Redevances et taxes				
	TVA	7 %	7 %	

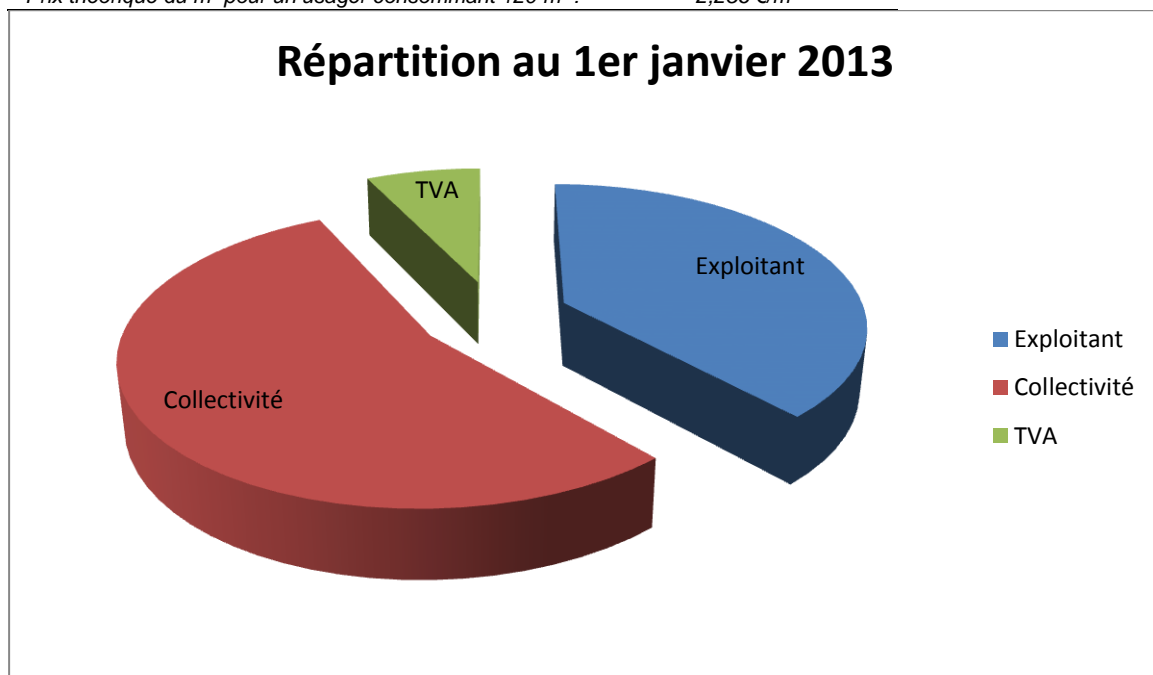
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Exploitant	100.09	103.69	+3.6 %
Collectivité	147.56	147.56	0,00 %
TVA	17.33	17.59	+1.50 %
Total [€ TTC]	264.98	268.84	+1.46 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1.46 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,256 €/m³



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	45.20	46.82	+3.6 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,4574	0,4739	+3.6 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,96	41,96	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,88	0,88	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,2200	0,2250	+2.3 %
	TVA	7%	7 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

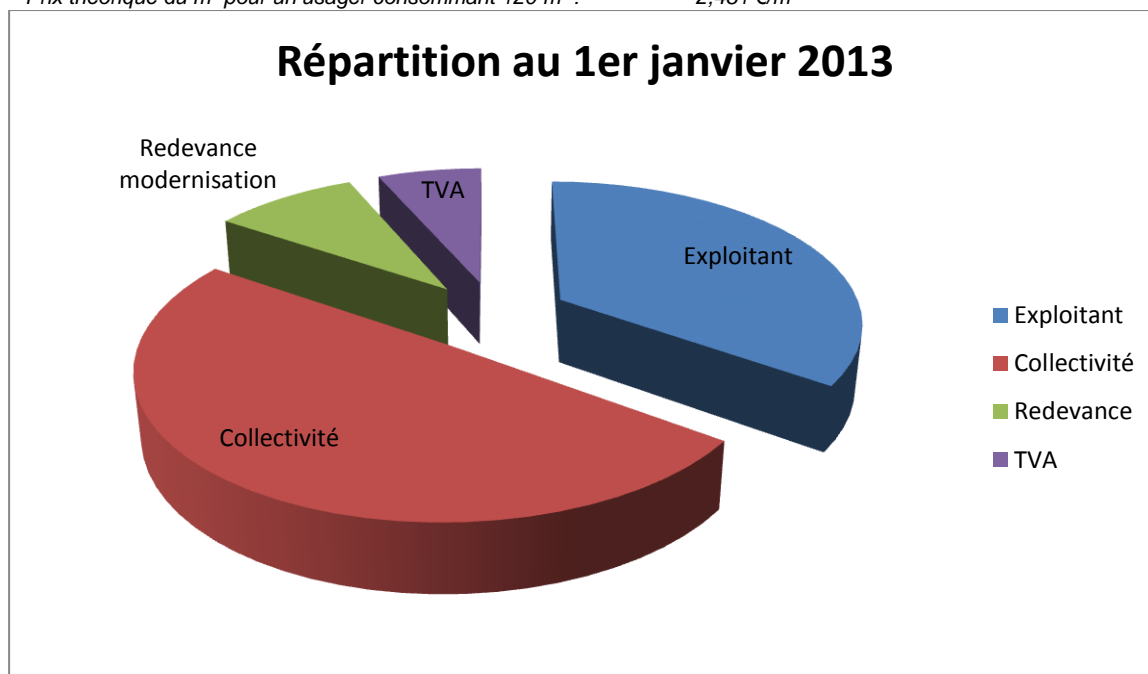
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Exploitant	100.09	103.69	+3.60 %
Collectivité	147,56	147,56	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	26.40	27.00	+2.3 %
TVA	19.18	19.48	+1.56 %
Total [€ TTC]	293.23	297.73	+1.53 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1.50 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,481 €/m³



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité (K€)*

	2011	2012	Variation
Total recettes liées à la facturation des abonnés			
Part collectivité	334.7 €	344.5 €	
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	42.5 €	50.4 €	
TOTAL	377.2 €	394.9 €	+4.7 %

- *Recettes de l'exploitant (K€)*

	2011	2012	Variation
Total recettes liées à la facturation des abonnés			
dont			
dont redevances eaux usées domestiques	100.5 €	106.8 €	
dont abonnements	151.9 €	159 €	
Autres recettes			
Travaux attribués à titre exclusif	40 €	19.6 €	
Autres produits accessoires			
TOTAL	292.4 €	284.6 €	-2.66 %

■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau a été défini par l'arrêté du 2 mai 2007. Il permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement et la politique de gestion patrimoniale mise en œuvre.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

		nombre de points	points obtenus
→	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	10	10
→	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
→	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) ;	10	10
→	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;	10	10
→	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) ;	10	10
	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;	10	0
→	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;	10	10
→	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;	10	10
	existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ;	10	0
	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	0
	TOTAL	100	70

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

■ CONFORMITE DE LA COLLECTE

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

■ CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

- *Lagune de CARCANS Bourg*

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

- *STEP de CARCANS ZAC Maubuisson*

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

- *Taux de conformité pour le service*

Le taux global de conformité des équipements d'épuration par rapport à la réglementation générale est de 100 %.

■ CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

- *Lagune de CARCANS Bourg*

La station ne respecte pas les limites de qualité fixées par l'autorisation de rejet. En effet, le rendement épuratoire du paramètre DCO n'était que 43 %

- *STEP de CARCANS ZAC Maubuisson*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

- *Taux de conformité pour le service*

Le taux global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration par rapport à la réglementation générale est de 100 %.

■ CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2011	2012	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	0,00 %

■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
2012 – Travaux Assainissement 37 ^{ème} tranche (La Barrade)	311379.04 €
2012 - Etude station de lagunage du bourg (Assainissement 38 ^{ème} tranche)	8692.16 €
2012 – Travaux d'assainissement 39 ^{ème} tranche (Route de Hourtin)	535.81 €
2012 - travaux divers ASSt - oprétation ONA	65379.76 €

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2010 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2011	2012
Encours de la dette au 31 décembre	435 621,56 €	345402.92 €
Remboursements au cours de l'exercice	123 173,81 €	98709.84 €
dont en intérêts	41 041,91 €	23959.62 €
dont en capital	82 131,90 €	74750.22 €

Le compte administratif est commun au service de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2011	2012
Montant de la dotation aux amortissements	179486.66 €	179934.29

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
2013 - Etude diagnostic du réseau	5 015 €	
2013 - Etudes station de lagunage du bourg (assainissement 38 ^{ème} tranche)	341379 €	
2013 - travaux ASSt 39 ^{ème} tranche - (Route de Hourtin)	296111 €	
2013 – Travaux chemisage route du lac au Bourg + remplacement conduite refoulement entré de Bombannes	131000 €	
2013 - travaux divers	43973 €	
Total des projets à l'étude	817478 €	

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2011	2012
montants des abandons de créance	175.43	470.04 €
dont part délégataire		
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	3	2
nombre d'aides accordées	3	2
montants des versements à un fonds de solidarité		
dont part délégataire		
dont part collectivité		

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Il n'y a pas eu d'opération de coopération décentralisée en 2012.

■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

La fiche ci-après présente le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³.

■ **PRIX GLOBAL : CARCANS**

Eau potable	Collectivité : CARCANS, affermage du 01/01/2006 avec la société LYONNAISE DES EAUX FRANCE, Tarif domestique : de la commune
Assainissement collectif	Collectivité : CARCANS, affermage du 01/01/2006 avec la société LYONNAISE DES EAUX FRANCE, Tarif domestique : de la commune

**Prix global eau potable + assainissement collectif
pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2012	1er jan 2013	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	61.11 €	63,30 €	+3.58 %
de l'assainissement collectif	100.09 €	103.69 €	+2.78 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	52,00 €	52,00 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	147,56 €	147,56 €	0,00 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	35.16 €	36.00 €	+2.38 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	26.40 €	27 €	+2.27 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	9.47 €	9.00 €	-5.22 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable (5.5%)	8,68 €	8,82 €	+1.61 %
pour l'assainissement collectif (7%)	19.18 €	19.48 €	+1.56 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	166.42 €	169.11 €	+1.61 %
pour l'assainissement collectif	293.23 €	297.73 €	+1.53 %
TOTAL TTC GLOBAL	459.65 €	466.84 €	+1.56 %